



Cabinets conseil et outils budgétaires en finances locales

Publiscope réalisée par
Intelligence Média - 8 port Saint Sauveur
31000 Toulouse - Tél. : 05 62 16 74 00

Directeur : Paul Nahon
Directeur commercial : Pascal Piécoup
Directrice de Clientèle : Mylène Pouget

Collectivités : Vers des finances locales moins stressantes ?

Les cabinets conseil spécialisés et les derniers outils de gestion budgétaire forment un bon duo et apportent une aide concrète pour ne plus subir cet exercice redouté.

Les finances locales... L'enjeu est de taille pour les collectivités. Elles ont en effet l'obligation de maintenir, voire d'améliorer la qualité de leurs missions et des relations de proximité entretenues avec leurs administrés dans un contexte budgétaire devenu depuis plusieurs années ultra contraignant.

Des experts de plus en plus sollicités

Dans ce domaine, les compétences des cabinets conseil

spécialisés sont de plus en plus recherchées par les collectivités. Performants, ils sont à la fois à-mê-me d'auditer, diagnostiquer, conseiller, accompagner et former... pour optimiser les pilotages budgétaires (prospectives fiscales, optimisation des dotations, analyse de la dette, stratégie d'endettement, gestion de la masse salariale). La « technicité » de chaque opération liée aux finances locales est aujourd'hui telle, qu'avoir recours au conseil, à plus ou moins grande échelle,

« La gestion financière, toujours plus complexe, nécessite aussi l'utilisation d'outils numériques performants »

est devenu obligatoire pour toutes les collectivités sans exception. Le choix est important au moment de se tourner vers cette solution. Les structures d'envergure internationale

ou nationale tiennent le haut du pavé. Nombreuses sont plus modestes mais n'ont pas moins d'intérêt. Lesquelles solliciter ? Tout dépend du besoin que l'on a, des moyens dont on dispose ou encore même du type de partenariat que l'on recherche. Dans la profession, codes de déontologie et chartes de qualité ne manquent pas. Ils sont utiles pour effectuer une sélection initiale.

Des outils numériques de plus en plus pointus

La gestion financière, toujours plus complexe, nécessite aussi l'utilisation d'outils numériques performants. La dématérialisation a aussi accéléré le mouvement. Sociétés de conseil, éditeurs de logiciels, prestataires informatiques, entreprises de télécommunications, le marché est actif pour aider les collectivités dans ce domaine.

Avec l'application Hélios, la DGFIP a modernisé son système de

LES GRANDES TENDANCES DES FINANCES LOCALES 2018*

Les dépenses de fonctionnement repartent à la hausse, progression des frais de personnel, hausse des dépenses d'intervention, hausse des achats et charges externes, frais financiers en baisse, les recettes de fonctionnement à nouveau dynamiques, les recettes de la fiscalité en hausse, le produit des impôts locaux affecté pour les deux tiers au secteur communal, autres impôts et taxes en hausse, hausse des produits des impôts locaux, baisse des concours financiers de l'État, forte hausse des subventions reçues, l'épargne brute progresse, hausse des investissements, recettes d'investissement en hausse, diminution du taux d'endettement...

* Source : rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales.



gestion informatique des collectivités locales. Construite selon les normes et standards informatiques actuels (Internet). Hélios est une application unique, paramétrable et évolutive. Elle améliore la gestion quotidienne

des comptables, en généralisant à toutes les collectivités le meilleur niveau de service. Elle a permis de considérablement moderniser et simplifier la gestion budgétaire et comptable. Elle permet donc au réseau de la

DGFIP d'offrir à tous ses partenaires un service personnalisé, enrichi et adapté à la diversité du secteur public local, ainsi qu'une meilleure fluidité des échanges et un partage du travail plus efficace entre les services des

comptables et ceux des ordonnateurs. Et la mise en œuvre des nouveaux services s'appuie sur une rénovation des échanges ordonnateurs/comptables, avec la mise en place du protocole d'Échanges Standard (PES).

DGF, DU MIEUX... LA STABILISATION

Le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales a rendu public début avril, les attributions individuelles de dotation globale de fonctionnement (DGF) versées en 2019 par l'Etat aux communes, intercommunalités et départements.

Le montant global attribué aux collectivités est préservé depuis 2017 et s'élève à 27 milliards d'€. Ce choix de stabilité et de prévisibilité s'inscrit ainsi dans la durée, mettant fin aux ponctions opérées sur la DGF lors du précédent quinquennat (-11,5 milliards d'€ entre 2014 et 2017). Cette stabilité se vérifie au niveau individuel : pour 76 % des communes, l'évolution de DGF en 2019 représente une variation de moins de 1% de leurs recettes réelles de fonctionnement.

Au sujet de la solidarité territoriale, les dotations de péréquation (rurale et urbaine) ont progressé de 180 millions d'€. Les montants consacrés à la solidarité envers les collectivités les plus fragiles représentent désormais 39 % de la DGF des communes contre 16 % il y a dix ans. Cette progression de la solidarité territoriale permet à l'enveloppe globale attribuée aux communes de progresser dans 75 départements cette année et a été rendue possible par une contribution mesurée des collectivités les plus aisées.